CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBAROU
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU LUNDI 29 OCTOBRE 2012

Nombre de conseillers en exercice : 22

L'an deux mille douze, le lundi 29 octobre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune de Villebarou, dûment convoqué par courriel en date du vingt-trois octobre deux mille douze, s'est réuni dans la salle du conseil de Villebarou, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BORDEAU, Maire.

DECISIONS N° 2012-144 à 154

DELIBERATIONS N° 2012-116 à 126

Membres titulaires présents :

BORDEAU Jean-Claude, LAVINA Odile, COUPPÉ Michel, CLÉMENT Arlette, RIGUIER Geneviève, VEZIN Nathalie, DESPRES Jean-Christophe, BATTEUX Nicolas, LECOMTE Gérard, JOUVET Dominique, AVRAIN Bernard, DE FREITAS Agnès, VÉE Jean-Claude et PERTHUIS Philippe.

Conseillers absents excusés : AFFRET Jean-Philippe, THOMAS Agnès, BRUNEAU Philippe, MOINET Michel, TURPIN Christine, WARDEGA Caroline, ESNAULT Dominique et NASRI Abdelkader.

Conseillers ayant donné pouvoir : AFFRET Jean-Philippe à COUPPÉ Michel
BRUNEAU Philippe à JOUVET Dominique
TURPIN Christine à RIGUIER Geneviève
ESNAULT Dominique à PERTHUIS Philippe

Monsieur Nicolas BATTEUX a été élu secrétaire de séance.

* * * * * * * * *

Le quorum étant atteint[1], Monsieur le Président ouvre la séance et expose ce qui suit :

[1] Conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT, la majorité des membres en exercice, plus de la moitié, doit assister à la séance.

* * * * * * * * *

Ordre du Jour

1. Approbation du compte-rendu de séance du lundi 1er octobre 2012 4

2. Décisions du Maire 4

2.1. DE-2012-144 : Attribution du marché de location, mise en service et maintenance des photocopieurs /DACTYL BURO DU CENTRE 4
2.2. DE-2012-145 : Fourniture d'un système de vidéo protection/CGED 5
2.3. DE-2012-146 : Maison de l'Enfance/Achat d'un lave verres/SANIPOUSSE 5
2.4. DE-2012-150 : Renouvellement du contrat d'entretien des chaudières des bâtiments communaux /TECHNI CHAUFF 6
2.5. DE-2012-147 : Equipattes/Achat d'un équidé/Marc BEAUBERT 6
2.6. DE-2012-148: Travaux d'aménagement espace public/COLAS Centre Ouest 7
2.7. DE-2012-153: Renforcement de l'éclairage des terrains de football/SPIE 8
2.8. DE-2012-149: Salle des Jeunes/Stage de magie du 18 au 22 février 2013/Gaël BRINET 8
2.9. DE-2012-152: RAM/Ateliers « Musique »/PERCUTI PERCUTA 9
2.10. DE-2012-154 : Bibliothèque/Spectacle "Pommes Poèmes"/Association Textes & Rêves 9

3. Demandes de subventions 2013 10

3.1 DL-2012-116 : Parcours Santé/Demande de subvention au Centre National du Sport (CNDS) 10
3.2 DL-2012-117 : Parcours Santé/Demande de subvention au Conseil Régional 11
3.3 Parcours Santé/Enveloppe parlementaire 12
3.4 Aire de jeux Villebrême-Villeflanzy/Enveloppe parlementaire 12

4. Personnel 13

4.1 DL-2012-118 : Mise en conformité de la participation financière à la protection sociale des agents 13

5. Rapports de la Communauté d'Agglomération de BLOIS et des instances intercommunales 14

5.1. Conseil Communautaire et Commissions diverses 14
5.1.1 Conseil Communautaire 14
5.1.2 Habitat 15
5.1.3 Transports 15
5.1.3 Travaux – Infrastructures 15
5.2. DL-2012-119 : Election d'un représentant de Villebarou à la Commission Intercommunale des Impôts Directs 15

6 Rapports des commissions communales 16

6.1 Finances 16
6.1.1 DL-2012-120: Budget Commune/Décision modificative n° 3 16
6.1.2 DL-2012-121: Budget Eau/Décision modificative n° 1 19
6.1.3 DL-2012-122 : Accord d'une remise gracieuse sur pénalités liées au défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versements et participations d'urbanisme 20
6.2 Voirie et réseaux 20
6.2.1 Travaux de voirie de la rue de la Gare, impasse et rue de la Mauvière 20
6.2.2 DL-2012-123 : Tableau de classement des voies communales 20
6.3 Urbanisme 21

6.3.1 DL-2012-124 : Zac des Mézières/Réalisation d'un prêt « GAÏA »/Caisse des dépôts et consignations 21
6.3.2 Zac des Mézières/Signature d'acte d'achat d'une parcelle 22
6.3.3 DL-2012-125: Plan Local d'Urbanisme de Marolles 22
6.3.4 Déclaration d'Intention d'Aliéner 23
6.4 Affaires sociales 23
6.4.1 Forum Habitat le mardi 27 novembre 2012 23
6.5 Affaires Scolaires 23
6.5.1 DL-2012-126: Tarifs de la classe de neige 2012/2013 et modalités de paiement 23
6.5.2 Repas de Noël des écoles le jeudi 20 décembre 2012 24
6.5.3 Marché de Noël de l'école élémentaire « Jacques PRÉVERT » et bourse aux vêtements sport d'hiver le vendredi 14 décembre 2012 à 16h30 24
6.5.4 Spectacle de Noël de l'école maternelle « Maria VÉRONE » le lundi 3 décembre 2012 25
6.5.5 Goûter de Noël de l'école maternelle « Maria VÉRONE » le vendredi 21 décembre 2012 25
6.5.6 « 1 – 2 – 3 - USEP en école maternelle »/USEP 25
6.6 Enfance et Jeunesse 26
6.6.1. Bilan de la « Semaine du Goût » du 15 au 21 octobre 2012 26
6.6.2 Noël dans les rues le samedi 15 décembre 2012 26
6.6.3 Accompagnement à la Scolarité/Noël du vendredi 21 décembre 2012 27
6.7 Bibliothèque 27
6.7.1 Inauguration de l'extension de la Bibliothèque le mardi 11 décembre 2012 à 18h00 27
6.7.2 Bibliothèque/Exposition « La Pomme » et spectacle « Pommes Poèmes » 27
6.8 Sports 27
6.8.1 Cyclathlon/Report en 2013 27
6.9 Manifestations et loisirs 28
6.9.1 Bilan de la soirée Spectacle REV du samedi 13 octobre 2012 28
6.9.2 Bilan des « Rendez-Vous de l'Histoire » du samedi 20 octobre 2012 28

7 Informations diverses 28

7.1 « Nos enfants nous accuseront » le mardi 27 novembre 2012 28
7.2. Inauguration de l'Agence Postale Communale le samedi 13 octobre 2012 29
7.3. Cérémonie du 11 novembre : commémoration de l'Armistice de 1918 29

* * * * * * * *

1. Approbation du compte-rendu de séance du lundi 1er octobre 2012

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BORDEAU

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la précédente séance du Conseil Municipal du lundi 1er octobre 2012.

2. Décisions du Maire

2.1. DE-2012-144 : Attribution du marché de location, mise en service et maintenance des photocopieurs /DACTYL BURO DU CENTRE

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude VÉE

Le maire de la commune de Villebarou,

Vu le code général des collectivités territoriales et le nouveau code des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 8/029 du 31 mars 2008 autorisant Monsieur le Maire de Villebarou à signer tous les documents pour les marchés inférieurs à 206.000 € HT,

Vu les divers contrats en cours avec la société DACTYL BURO concernant la location et maintenance de photocopieurs pour équiper les différents services de la collectivité et les deux écoles,

Vu la nécessité de remplacer certains des photocopieurs des services municipaux et des écoles élémentaire et maternelle devenus désuets,

Vu la possibilité de faire reprendre par le nouveau prestataire les loyers et maintenance restants à courir jusqu'à l'échéance des divers contrats, dans le cadre de la résiliation avant terme,

Après réalisation d'une consultation auprès des entreprises et analyse des différentes offres,

DECIDE

Article n° 1 : De signer l'offre de DACTYL BURO DU CENTRE située 14 bis rue André Dessaux – 45400 Fleury-les-Aubrais, pour la location, mise en service et maintenance des photocopieurs des services municipaux et des écoles élémentaire et maternelle, composée de :

- - La location et mise en service de 6 photocopieurs,
- moyennant un **loyer trimestriel de 2 166€ HT**,
- La maintenance des appareils calculée au coût **HT de 0,0037 € par copie noir et de 0,037 € par copie couleur,**

Article n° 2 : Le contrat est passé pour une période de 5 ans, à compter du 1er janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2017.

Article n° 3 : Le paiement de la prestation sera effectué par mandat administratif sur présentation de la facture trimestrielle accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

2.2. DE-2012-145 : Fourniture d'un système de vidéo protection/CGED

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude VÉE

Le maire de la commune de Villebarou,

Vu le code général des collectivités territoriales et le nouveau code des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 8/029 du 31 mars 2008 autorisant Monsieur le Maire de Villebarou à signer tous les documents pour les marchés inférieurs à 206.000 € HT,

Vu la volonté de la municipalité d'assurer la sécurité de la Mairie, de la Maison de l'Enfance et la protection du cheval communal, en installant un vidéo protection sur ces sites,

Vu les devis du 18 octobre 2012 présentés par la société CGED pour la fourniture du matériel nécessaire à la vidéo protection de la Mairie, de la maison de l'Enfance et du cheval communal,

DECIDE

Article n° 1 : De signer les devis n° 414642 et 415060 de la société CGED Blois située Rue René Descartes – Za des Gailletrous 2 – 41260 La Chaussée-Saint-Victor, pour la fourniture du matériel permettant d'assurer le vidéo protection :
- de la Mairie et Maison de l'Enfance,
pour la somme de **5 129,96 € HT,** soit **6 135,43 € TTC ;**
- du cheval communal,
pour la somme de **1 000,10 € HT**, soit **1 196,12 € TTC** ;

soit la somme totale de **6 130,06 € HT** soit **7 331,55 € TTC**.

Article n° 2 : Le paiement de la prestation sera réalisé par mandat administratif sur présentation de la facture accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

2.3. DE-2012-146 : Maison de l'Enfance/Achat d'un lave verres/SANIPOUSSE

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude VÉE

Le maire de la commune de Villebarou,

Vu le code général des collectivités territoriales et le nouveau code des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 8/029 du 31 mars 2008 autorisant Monsieur le Maire de Villebarou à signer tous les documents pour les marchés inférieurs à 206.000 € HT,

Vu la nécessité d'équiper la Maison de l'Enfance d'un dispositif lave verres, en raison de l'augmentation de la fréquentation des services Enfance et Jeunesse,

Vu le devis du 24 septembre 2012 établi par la société SANIPOUSSE,

DECIDE

Article n° 1 : De signer le devis n° 2DE.120490 de la société SANIPOUSSE située Parc A 10 Sud Ouest – 15 Rue Copernic – BP 10015 – 41261 La Chaussée-Saint-Victor, concernant :

- la fourniture et installation d'un lave verres Electrolux avec adoucisseur et pompe de vidange ;

moyennant la somme totale de **1 448,25 € HT** soit **1 732,11 € TTC**.

Article n° 2 : Le paiement de la prestation sera réalisé par mandat administratif sur présentation de la facture accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

2.4. DE-2012-150 : Renouvellement du contrat d'entretien des chaudières des bâtiments communaux /TECHNI CHAUFF

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude VÉE

Le maire de la commune de Villebarou,

Vu le code général des collectivités territoriales et le nouveau code des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 8/029 du 31 mars 2008 autorisant Monsieur le Maire de Villebarou à signer tous les documents pour les marchés inférieurs à 206.000 € HT,

Vu la nécessité d'établir un contrat afin d'assurer l'entretien des chaudières des bâtiments communaux,

Vu le contrat avec la société TECHNI CHAUFF à échéance au 22 septembre 2012,

Après étude des propositions de renouvellement des contrats d'entretien de la société TECHNI CHAUFF,

DECIDE

Article n° 1 : De signer les contrats avec la société TECHNI CHAUFF située 72 ter avenue du Président Wilson 41000 BLOIS pour une durée d'un an, du 23 septembre 2012 au 23 septembre 2013 incluant l'entretien des chaudières des différents bâtiments communaux selon les sommes suivantes :

- la mairie :	639,63 € HT soit 765,00 € TTC
- l'école élémentaire :	280,00 € HT soit 334.88 € TTC
- l'école maternelle :	681,44 € HT soit 815,00 € TTC
- la cantine :	133,78 € HT soit 160,00 € TTC
- la salle des fêtes :	422,24 € HT soit 505,00 € TTC
- la ludothèque :	133,78 € HT soit 160,00 € TTC
- l'accompagnement à la scolarité :	480,77 € HT soit 575,00 € TTC
Pour un montant total de :	**2 171,64 € HT soit 3 314,88 € TTC**

Article n° 2 : Le paiement de la prestation sera réalisé par mandat administratif sur présentation de la facture accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

2.5. DE-2012-147 : Equipattes/Achat d'un équidé/Marc BEAUBERT

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BORDEAU

Le maire de la commune de Villebarou,

Vu le code général des collectivités territoriales et le nouveau code des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 8/029 du 31 mars 2008 autorisant Monsieur le Maire de Villebarou à signer tous les documents pour les marchés inférieurs à 206.000 € HT,

Vu la volonté municipale de mettre en place un service hippomobile pour le ramassage scolaire maternel et élémentaire ainsi que d'autres services à la population, en particulier en direction des seniors et des services municipaux accueillant des enfants,

Vu la proposition de vente d'un cheval de race « trait breton » faite par Monsieur Marc BEAUBERT de MOUHET (36)

DECIDE

Article n° 1 : De signer le contrat de vente d'un équidé avec Monsieur Marc BEAUBERT – 4 L'Ajonc – 36170 MOUHET, pour :

- le cheval Antoine de l'Ajonc, de race « trait breton »,

moyennant la somme totale de **5 000,00 € TTC**.

Article n° 2 : Le paiement de la prestation sera réalisé par mandat administratif sur présentation de la facture accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

2.6. DE-2012-148: Travaux d'aménagement espace public/COLAS Centre Ouest

Rapporteur : Monsieur Michel COUPPÉ

Le maire de la commune de Villebarou,

Vu le code général des collectivités territoriales et le nouveau code des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 8/029 du 31 mars 2008 autorisant Monsieur le Maire de Villebarou à signer tous les documents pour les marchés inférieurs à 206.000 € HT,

Vu la volonté de faire réaliser des aménagements en bordure de voie suite aux travaux voirie rue de la Mauvière,

Vu le devis établi le 11 septembre 2012 présenté par l'entreprise COLAS CENTRE Ouest,

DECIDE

Article n° 1 : De signer le devis avec la société COLAS CENTRE OUEST – ZA Les Gailletrous II Rue René Descartes – 41260 LA CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR comprenant
- la fourniture et pose de bordures béton,
- la fourniture et mise en œuvre de terre végétale,
- la mise à niveau de regard,

moyennant un montant de **1 558,00 € HT** soit **1 863,37 € TTC**.

Article n° 2 : Le paiement de la prestation sera réalisé par mandat administratif sur présentation de la facture accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

2.7. DE-2012-153: Renforcement de l'éclairage des terrains de football/SPIE

Rapporteur : Monsieur Michel COUPPÉ

Le maire de la commune de Villebarou,

Vu le code général des collectivités territoriales et le nouveau code des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 8/029 du 31 mars 2008 autorisant Monsieur le Maire de Villebarou à signer tous les documents pour les marchés inférieurs à 206.000 € HT,

Vu la nécessité d'améliorer l'éclairage des terrains de football du stade « Gaston LECOEUR »,

Vu le devis du 25 avril 2012 établi par la société SPIE,

DECIDE

Article n° 1 : De signer le devis de la société SPIE - Agence de BLOIS – 12 rue Jules Berthonneau – BP 3311 – 41033 Blois cedex, pour des travaux de renforcement de l'éclairage des terrains de football ,

moyennant la somme de **4 872,70 € HT** soit **5 827,75 € TTC**.

Article n° 2 : Le paiement de la prestation sera réalisé par mandat administratif sur présentation de la facture accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

2.8. DE-2012-149: Salle des Jeunes/Stage de magie du 18 au 22 février 2013/Gaël BRINET

Rapporteur : Madame Nathalie VEZIN

Le maire de la commune de Villebarou,

Vu le code général des collectivités territoriales et le nouveau code des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 8/029 du 31 mars 2008 autorisant Monsieur le Maire de Villebarou à signer tous les documents pour les marchés inférieurs à 206.000 € HT,

Vu le devis présenté par Monsieur Gaël BRINET pour la prestation d'un stage de magie à la Salle des Jeunes, du 18 au 22 février 2013,

DECIDE

Article n° 1 : De signer le devis de Monsieur Gaël BRINET – 1 chemin de la Vallée – 41190 Molineuf, pour un stage Magie ouvert à 15 personnes et comprenant :

- une initiation à la magie sur 4 jours à raison de 2 heures par jour ;
- la découverte du plateau télé de l'émission de Gaël le Magicien, sur TV Tours ;
- la création d'un spectacle interactif ;

- une représentation du spectacle « Rêves et Emotions » de Gaël le Magicien et sa danseuse ;

  moyennant la somme de **1 500,00 € TTC**

Article n° 2 : Le paiement de la prestation sera réalisé par mandat administratif sur présentation de la facture accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

2.9. DE-2012-152: RAM/Ateliers « Musique »/PERCUTI PERCUTA

Rapporteur : Madame Nathalie VEZIN

Le maire de la commune de Villebarou,

Vu le code général des collectivités territoriales et le nouveau code des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 8/029 du 31 mars 2008 autorisant Monsieur le Maire de Villebarou à signer tous les documents pour les marchés inférieurs à 206.000 € HT,

Vu le projet du Relais Assistantes Maternelles d'organiser des ateliers d'animation musicale,

Vu le devis présenté le 10 septembre 2012 par l'association Percuti Percuta

DECIDE

Article n° 1 : De signer le devis de l'association Percuti Percuta représentée par Madame Marion MURAIL – 12 rue des Gouaches – 41000 Villebarou, pour des prestations musicales au RAM comprenant :

- 6 séances de 2 heures d'animation musicale ;
  moyennant la somme nette de **90 € la séance** ;

- un spectacle de musique, harpes et contes ;
  moyennant le montant net de **300 €** ;

  soit un total de **840,00 € TTC**

Article n° 2 : Le paiement de la prestation sera réalisé après chaque intervention ou spectacle, par mandat administratif sur présentation de la facture accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

2.10. DE-2012-154 : Bibliothèque/Spectacle "Pommes Poèmes"/Association Textes & Rêves

Rapporteur : Monsieur Dominique JOUVET

Le maire de la commune de Villebarou,

Vu le code général des collectivités territoriales et le nouveau code des marchés publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 8/029 du 31 mars 2008 autorisant Monsieur le Maire de Villebarou à signer tous les documents pour les marchés inférieurs à 206.000 € HT,

Vu le contrat présenté pour le spectacle "Pommes Poèmes" par l'association Textes & Rêves, dans le cadre d'une animation organisée par la bibliothèque municipale « Irène FRAIN », qui a eu lieu le vendredi 19 octobre 2012,

DECIDE

Article n° 1 : De signer le contrat avec l'association Textes & Rêves représentée par Madame Sylvie TIFFET– Mairie de Vernouillet – BP 20085 – 28501 Vernouillet Cedex, comprenant :

- la création du spectacle et représentation par 4 comédiennes de la troupe « La Caravane des Poètes »,
  pour la somme de 1 500 € HT, soit 1 605 € TTC ;

- les frais de déplacements pour un montant de 68,00 € TTC ;

  Soit un montant total de **1 673,00 € TTC**.

Article n° 2 : Le paiement de la prestation sera réalisé par mandat administratif sur présentation de la facture accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

3. Demandes de subventions 2013

3.1 DL-2012-116 : Parcours Santé/Demande de subvention au Centre National du Sport (CNDS)

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BORDEAU

Depuis 2 ans, la municipalité de Villebarou travaille sur le tracé du sentier de randonnée et de son aménagement. Ce sentier inscrit au Schéma Départemental vient d'être balisé et ouvert à la pratique de la randonnée.

Dans le prolongement de cette action, le projet d'aménager un parcours santé permettra d'équiper chacun des 3 sites retenus, par 3 agrès complémentaires pour réaliser des exercices différenciés, travail du haut et/ou bas du corps.

Ce parcours santé sera **accessible à tous, avec des aménagements adaptés.**

Dans le but de diversifier l'offre de découverte de la commune et l'activité de loisirs mais aussi afin de répondre aux attentes de la population locale, ce « parcours santé » valorisera le sentier sur le bourg et Francillon et suscitera la curiosité à découvrir les quartiers de Villebrême-Villeflanzy.

Il accentuera le côté ludique de la promenade et permettra à toute la famille, par une sélection appropriée des agrès, de pratiquer les exercices ensemble.

La municipalité a travaillé en concertation avec les habitants des quartiers pour ces aménagements pour donner du sens à cette action, répondre au mieux à l'attente et développer le lien social.

Le projet consiste à implanter des structures de fitness plein air pour la somme approximative de 20 000, 00 € H.T.

Au titre de l'aménagement de ces équipements sportifs extérieurs et accessibles à tous, la municipalité de Villebarou sollicite financièrement le C.N.D.S. en vue d'une attribution de subvention la plus importante possible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires afin de solliciter cette subvention auprès du C.N.D.S.,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 DL-2012-117 : Parcours Santé/Demande de subvention au Conseil Régional

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BORDEAU

Depuis 2 ans, la municipalité de Villebarou travaille sur le tracé du sentier de randonnée et de son aménagement. Ce sentier inscrit au Schéma Départemental vient d'être balisé et ouvert à la pratique de la randonnée.

Dans le prolongement de cette action, le projet d'aménager un parcours santé permettra d'équiper chacun des 3 sites retenus, par 3 agrès complémentaires pour réaliser des exercices différenciés, travail du haut et/ou bas du corps.

Ce parcours santé sera **accessible à tous, avec des aménagements adaptés.**

Dans le but de diversifier l'offre de découverte de la commune et l'activité de loisirs mais aussi afin de répondre aux attentes de la population locale, ce « parcours santé » valorisera le sentier sur le bourg et Francillon et suscitera la curiosité à découvrir les quartiers de Villebrême-Villeflanzy.

Il accentuera le côté ludique de la promenade et permettra à toute la famille, par une sélection appropriée des agrès, de pratiquer les exercices ensemble.

La municipalité a travaillé en concertation avec les habitants des quartiers pour ces aménagements pour donner du sens à cette action, répondre au mieux à l'attente et développer le lien social.

Le projet consiste à implanter des structures de fitness plein air pour la somme approximative de 20 000,00 € H.T.

Au titre de l'aménagement de ces équipements sportifs extérieurs et accessibles à tous, la municipalité de Villebarou sollicite financièrement le Conseil Régional en vue d'une attribution de subvention la plus importante possible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires afin de solliciter cette subvention auprès du Conseil Régional

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3 Parcours Santé/Enveloppe parlementaire

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BORDEAU

Depuis 2 ans, la municipalité de Villebarou travaille sur le tracé du sentier de randonnée et de son aménagement. Sentier inscrit au Schéma Départemental vient d'être balisé et ouvert à la pratique de la randonnée.

Dans le prolongement de cette action, le projet d'aménager un parcours santé permettra d'équiper chacun des 3 sites retenus, par 3 agrès complémentaires pour réaliser des exercices différenciés, travail du haut et/ou bas du corps.

Ce parcours santé sera **accessible à tous, avec des aménagements adaptés.**

Dans le but de diversifier l'offre de découverte de la commune et l'activité de loisirs mais aussi afin de répondre aux attentes de la population locale, ce « parcours santé » valorisera le sentier sur le bourg et Francillon et suscitera la curiosité à découvrir les quartiers de Villebrême-Villeflanzy.

Il accentuera le côté ludique de la promenade et permettra à toute la famille, par une sélection appropriée des agrès, de pratiquer les exercices ensemble.

La municipalité a travaillé en concertation avec les habitants des quartiers pour ces aménagements pour donner du sens à cette action, répondre au mieux à l'attente et développer le lien social.

Le projet consiste à implanter des structures de fitness plein air pour la somme approximative de 20 000, 00 € H.T.

Au titre de l'aménagement de ces équipements sportifs extérieurs et accessibles à tous, la municipalité de Villebarou sollicite financièrement Monsieur Denys Robiliard, Député de notre circonscription, en vue d'une attribution de subvention la plus importante possible dans le cadre de la réserve parlementaire.

3.4 Aire de jeux Villebrême-Villeflanzy/Enveloppe parlementaire

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BORDEAU

Depuis 10 ans, la municipalité de Villebarou a porté un accent particulier sur l'aménagement des espaces publics plein air qu'ils soient liés à des services municipaux : la maison de l'enfance avec le multi-accueil et le centre de loisirs sans hébergement, les cours d'école maternelle et élémentaire ou à des espaces publics ouverts à l'ensemble des habitants. Régulièrement, aidée des partenaires, la municipalité a investi dans des jeux et des aménagements pour favoriser le développement des loisirs éducatifs des jeunes enfants qui fréquentent ces espaces. Dans le prolongement de cette action municipale, le projet d'aménager un espace intergénérationnel à Villebrême-Villeflanzy permettra de compléter l'ensemble des quartiers dotés d'équipements adaptés : le bourg et Francillon.

La commune a signé récemment l'acquisition du terrain nécessaire à l'implantation de cette aire de jeux, de rencontres et échanges. Un emplacement est réservé pour accueillir des structures de jeux extérieurs et ainsi compléter l'offre de motricité, d'agilité, d'équilibre en plein air. Ces espaces offriront l'éveil et

l'épanouissement des enfants à travers le plaisir du jeu. De plus, un terrain de pétanque, un espace libre dédié au jeu collectif spontané, une table, banc…compléteront cet espace. L'ensemble sera paysagé et clôturé.

La municipalité a travaillé en concertation avec les habitants du quartier pour cet aménagement pour donner du sens à cette action, répondre au mieux à l'attente et développer le lien intergénérationnel. Le projet consiste à implanter sur un sol gravillons, des structures pour la somme de 27 646, 00 € H.T., et à réaliser une aire de pétanque dans un ensemble à paysager et clôturer.

Au titre de l'aménagement de ces équipements éducatifs extérieurs et de rencontres intergénérationnelles, la municipalité de Villebarou sollicite financièrement Monsieur Denys Robiliard, Député de notre circonscription, en vue d'une attribution de subvention la plus importante possible dans le cadre de la réserve parlementaire.

Monsieur Jean-Claude BORDEAU, Maire, précise depuis la nouvelle mandature, de nouvelles règles ont été instaurées pour l'attribution des subventions et qu'il nous est impossible de présumer du montant qui pourrait être attribué pour la réalisation de ces projets.

4. Personnel

4.1 DL-2012-118 : Mise en conformité de la participation financière à la protection sociale des agents

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BORDEAU

Après rappel qu'actuellement les agents de la collectivité bénéficient d'une participation financière de la collectivité de 25% de la cotisation pour la Garantie Maintien de Salaire en cas d'arrêt de travail pour maladie et accident ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;

Vu la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38 ;

Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Sous réserve de l'avis du Comité technique paritaire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de participer à compter du 1er janvier 2013, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,

- de verser une participation mensuelle de 10 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance Maintien de Salaire labellisée,

- une revalorisation de 2 % du montant de la participation employeur sera appliquée chaque année,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette délibération.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Jean-Claude BORDEAU, Maire, précise que la collectivité a précédemment fait le choix de participer en matière de Prévoyance et non pour la Santé. 25 agents bénéficient à ce jour d'une assurance facultative pour garantir le maintien de leur salaire en cas d'arrêt de travail pour maladie et accident, avec une participation financière de la collectivité moyenne de 9 € (entre 7 € et 14 € selon les salaires). Cette garantie est actuellement souscrite auprès de la Mutuelle Nationale territoriale.
Désormais, les agents pourront contracter cette assurance auprès de la mutuelle de leur choix pourvu qu'elle soit labellisée.
Il souligne l'importance de permettre aux agents de la collectivité de souscrire une assurance maintien de salaire en cas d'un long arrêt maladie. Il estime que les nouvelles conditions pourraient inciter environ 5 agents supplémentaires à souscrire une telle garantie, portant le montant de l'enveloppe financière mensuelle consacrée à cet objet à 600 €.
Complétant les propos de Monsieur le Maire, Madame Astrid LONQUEU, Directrice Générale des Services, indique que la participation de la collectivité était calculée sur la base d'un pourcentage (25 %) en référence au salaire, et par conséquent que cette contribution était revalorisée parallèlement. Il a donc été proposé un taux de revalorisation de 2% en référence au taux de révision pratiqué dans de nombreux services. Elle souligne ensuite que malgré la possibilité de participer en Prévoyance et également Santé, la collectivité a fait le choix de privilégier le maintien de salaire. Il parait essentiel à la municipalité de permettre aux agents désireux de souscrire, d'assurer des indemnités journalières en cas d'arrêt de travail pour maladie et accident, de manière à faire face aux charges et éventuellement permettre de régler une cotisation d'assurance complémentaire Santé.
Pour répondre à Monsieur Gérard LECOMTE, Conseiller Municipal, Madame la DGS, précise que cette garantie maintien de salaire ne concerne que le salaire de base, sans les primes, et que ce contrat arrive naturellement à échéance au moment du départ en retraite de l'agent.
Suite au vote à l'unanimité de cette délibération, Madame Astrid LONQUEU, Directrice Générale des Services, et Monsieur Jean-Claude BORDEAU, Maire, remercient chaleureusement l'ensemble du Conseil Municipal au nom du personnel.

5. Rapports de la Communauté d'Agglomération de BLOIS et des instances intercommunales

5.1. Conseil Communautaire et Commissions diverses

5.1.1 Conseil Communautaire

Monsieur Jean-Claude BORDEAU, membre du Conseil Communautaire, rapporte :

- La signature du protocole d'accord entre la CCI et Agglopolys pour l'acquisition de la parcelle pour la création de l'équipement dit du « Jeu de Paume », le 19 novembre prochain, avec une manifestation sur le site ;
- La modification du jury de concours « Jeu de Paume » pour le choix des candidats appelés à concourir ;
- Le prochain Conseil Communautaire se tiendra le 12 novembre 2012.

5.1.2 Habitat

Madame Arlette CLÉMENT, membre du Conseil Communautaire, rapporte :

- - Dans le cadre du PLH, 35 communes sur 47 ont délibéré, et 4 demandent des modifications (Herbault, Chouzy-sur-Cisse,…) ;
- Une diminution de l'attribution du Fond d'Intervention Foncière qui est passée de 400 000 € par an à seulement 127 000 € en 2012 pour 38 logements, par rapport aux 400 000 € prévus au budget, en raison d'une demande moins importante;
- L'installation d'un logiciel permettant l'ouverture et relevé de compteurs d'eau et d'électricité à distance, pour les aires d'accueil des gens du voyage, permettant la facturation et suivi du recouvrement ;
- La construction de 4 logements destinés à l'accueil de gens du voyage, près du lycée horticole de Blois.

5.1.3 Transports

Madame Arlette CLÉMENT, membre du Conseil Communautaire, rapporte :

- La délivrance de 225 cartes Juniors depuis la rentrée scolaire ;
- L'achèvement des travaux du nouveau dépôt bus et livraison en décembre 2012 ;
- La nouvelle délégation de service publique qui prendra effet au 1er janvier 2013 pour une durée de 8 ans. Le nom du nouveau délégataire sera communiqué lors de la commission Transport du 12 novembre prochain, ainsi que la prestation assurée (nouveaux horaires, dessertes, …).
- Le TAD (transport à la demande), avec 160 réservations par mois, est passé à 200 depuis juillet dernier. Elle annonce d'ores et déjà que le TAD sera étendu à l'ensemble des communes d'Agglopolys dans le cadre de la nouvelle DSP.

Monsieur Jean-Claude BORDEAU, Maire, complète ce rapport en indiquant que Villebarou peut espérer une desserte cadencée au rythme de 50 à 60 minutes entre deux passages pour les axes principaux de Villebarou et ceux desservant les zones industrielles, commerciales et artisanales. Ce qui est légitime au regard de la taxe « Versement Transports » versée par les entreprises, commerçants, artisans, taxe qui a d'ailleurs été augmentée cette année.

5.1.3 Travaux – Infrastructures

Monsieur Michel COUPPÉ, membre de la commission, rapporte :

- Les travaux de renforcement partiel de la rue des Pervenches, pour 11 000 €, auront lieu en même temps que la création de l'abri bus, fin décembre 2012 - début 2013 ;
- L'achèvement des travaux de renforcement de chaussée rue des Mardeaux (85 000 € de travaux) ;
- Le remplacement des balisettes plastiques par des quilles en bois, le long de la voie piétonne du Chemin de Lavardin, rejoignant la zone Commerciale.

5.2. DL-2012-119 : Election d'un représentant de Villebarou à la Commission Intercommunale des Impôts Directs

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BORDEAU

A la suite de la fusion d'Agglopolys et de la Communauté de communes « Beauce - Val de Cisse » et intégrant les communes de Chaumont-sur-Loire et Rilly-sur-Loire au 1er janvier 2012, il est nécessaire d'actualiser les représentants de chaque commune pour la représenter au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Monsieur Michel COUPPÉ propose sa candidature en tant que titulaire et Monsieur Bernard AVRAIN, en tant que suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide:

- De nommer Michel COUPPÉ, titulaire, et Monsieur Bernard AVRAIN, suppléant,
pour représenter la commune au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES VOTANTS

Nombre de conseillers en exercice :	22	VOTE	Pour :	17
Nombre de conseillers présents :	14		Contre :	0
Nombre de pouvoirs :	4		Abstention :	1
	Nombre de suffrages exprimés :			18

Monsieur Michel COUPPÉ s'est abstenu de voter

Monsieur Jean-Claude BORDEAU, Maire, rappelle que la suppression de la Taxe Professionnelle a conduit à l'instauration de la Contribution Economique Territoriale et qu'il est nécessaire que la nouvelle Agglopolys dispose d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs à l'échelle des 48 communes.

6 Rapports des commissions communales

6.1 Finances

6.1.1 DL-2012-120: Budget Commune/Décision modificative n° 3

Rapporteur : Monsieur Michel COUPPÉ

FONCTIONNEMENT

Dépenses

DF/60622	Ajustement article carburant	1 500,00
DF/60623	Ajustement article alimentation	3 000,00
DF/60624	Ajustement article produits de traitement	310,00
DF/611	Ajustement article contrats de prestations	4 500,00
DF/61522	Ajustement article bâtiments	-5 000,00
DF/616	Ajustement article primes d'assurances	100,00
DF/6226	Ajustement article honoraires	1 400,00
DF/6233	Ajustement article foires expositions	-1 500,00
DF/6256	Ajustement article missions	150,00
DF/6283	Ajustement article frais de nettoyage	-2 000,00
DF/6288	Ajustement article autres services extérieurs	-200,00
DF/63512	Ajustement article taxes foncières	-500,00
DF/6488	Ajustement article autres charges de formation	3 850,00
DF/6558	Ajustement article autres contributions	-500,00

DF/6714	Ajustement article bourses et prix	80,00
DF/022	**Dépenses imprévues**	-14 002,00
DF/023	**Virement à la section d'investissement**	48 196,00
	TOTAL	**39 384,00**

Recettes

RF/722	Travaux en régie - Aménagement chaufferie et réseau chaleur	11 100,00
RF/722	Travaux en régie - Extension bibliothèque	3 520,00
RF/722	Travaux en régie - Arrosage automatique toiture végétale Maison Enfance	4 230,00
RF/722	Travaux en régie - Aménagement paysager des abords terrain tennis	6 880,00
RF/722	Travaux en régie - Aménagement des aires de jeux Maison Enfance	3 020,00
RF/7381	Ajustement article taxe additionnelle	10 634,00
	TOTAL	**39 384,00**

Total des dépenses Fonctionnement		Total des recettes Fonctionnement	
Total budget primitif 2012	3 843 864,00	Total budget primitif 2012	3 843 864,00
Décision modificative (3)	39 384,00	Décision modificative (3)	39 384,00
TOTAL Budget Primitif	**3 883 248,00**	**TOTAL Budget Primitif**	**3 883 248,00**
+ DM3		**+ DM3**	

INVESTISSEMENT

Dépenses

DI/2033/354	Ajustement article - opération Maison de Santé frais d'insertion	3 500,00
DI/2313/354	Ajustement article - opération Maison de Santé frais d'insertion	-3 500,00
DI/2033/361	Ajustement article - opération Vidéoprotection frais d'insertion	1 500,00
DI/21538/361	Ajustement article - opération Vidéoprotection frais d'insertion	-1 500,00
DI/2111/052	Ajustement article - opération Acquisitions de terrains Thery	-1 100,00
DI/2113/052	Ajustement article - opération Acquisitions de terrains Thery	1 100,00
DI/21311/363	Ajustement article - opération APC travaux d'aménagement	220,00
DI/2135/359	Ajustement article - opération Extension bibliothèque	-200,00
DI/2183/359	Ajustement article - opération Extension bibliothèque	200,00
DI/2151/358	Opération Aménagement public 2012 devis Colas Rue des Mauvières	200,00
DI/2121/368	Travaux en régie - Aménagement paysager des abords terrain tennis	6 880,00
DI/21312/364	Travaux en régie - Aménagement chaufferie et réseau chaleur	11 100,00
DI/2135/359	Travaux en régie - Extension bibliothèque	3 520,00
DI/2135/369	Travaux en régie - Aménagement des aires de jeux Maison Enfance	3 020,00
DI/21531/367	Travaux en régie - Arrosage automatique toiture végétale Maison Enfance	4 230,00
DI/21534/327	Ajustement article - opération Sports éclairage terrain foot	5 900,00
DI/21534/335	Ajustement article - opération Eolienne	-1 000,00
DI/2033/335	Ajustement article - opération Eolienne Annonces légales	1 000,00
DI/2183/229	Ajust. op. logiciels Ordinateur APC, accueil, secrétariat et Etat civil + routeur	5 360,00

DI/2183/363	Ajustement article - opération APC achat d'un téléphone	40,00
DI/2184/315	Ajustement opération Mairie fauteuil Etat civil	420,00
DI/2184/363	Ajustement article - opération fauteuil et stores APC	800,00
DI/2184/327	Ajustement opération Sport fauteuil	440,00
DI/2184/340	Ajustement article - opération ALSH	-200,00
DI/2188/340	Ajustement article - opération ALSH	200,00
DI/2184/317	Ajustement article - opération Restaurant scolaire coupe-pains	-200,00
DI/2188/317	Ajustement article - opération Restaurant scolaire coupe-pains	200,00
DI/2184/337	Ajustement article - opération Accompagnement scolaire tableau liège	40,00
DI/2184/342	Opération Ludothèque - tableau liège	40,00
DI/2184/366	Ajustement article - opération EMA mobilier	3 400,00
DI/2188/366	Ajustement article - opération EMA matériel	1 900,00
DI/2188/301	Ajustement article - opération Maison de l'enfance radiateurs	700,00
DI/2313/311	Ajustement opération Tennis Stade Gaston Lecoeur	-10 000,00
DI/2313/317	Ajustement opération Restaurant scolaire réfection de toiture	7 000,00
DI/2313/330	Ajustement opération Eglise	400,00
DI/2315/332	Ajustement opération Eclairage public 2011 luminaires boules	1 230,00
	TOTAL	**46 840,00**

Recettes

RI/1321/360	Subvention opération Equipattes - Ecole Nationale d'Equitation	3 200,00
RI/13251/037	Ajustement opération Divers subvention CAB véhicule électrique	-1 450,00
RI/13251/311	Ajustement opération Tennis subvention CAB	-4 871,00
RI/1326/229	Ajustement opération informatique subvention CAF	1 765,00
RI/021	**Virement de la section de fonctionnement**	48 196,00
	TOTAL	**46 840,00**

Total des dépenses Investissement		Total des recettes Investissement	
Total budget primitif 2012	2 411 230,00	Total budget primitif 2012	2 411 230,00
Décision modificative (3)	46 840,00	Décision modificative (3)	46 840,00
TOTAL Budget Primitif	**2 458 070,00**	**TOTAL Budget Primitif**	**2 458 070,00**
+ DM3		**+ DM3**	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la décision modificative Budget Commune n° 3.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Jean-Claude BORDEAU, Maire, indique que cette décision de modification budgétaire fait suite à la commission Finances du 16 octobre dernier. Il félicite Madame Isabelle MORAND, du service Comptabilité, pour ce lourd et long travail fourni.

6.1.2 DL-2012-121: Budget Eau/Décision modificative n° 1

Rapporteur : Monsieur Michel COUPPÉ

FONCTIONNEMENT

Dépenses		
DF/6811 - Dotations aux amortissements		776,00
DF/022 - Dépenses imprévues		-776,00
	TOTAL	0,00
TOTAL Fonctionnement budget Primitif 2012		166 863,00
Décision modificative 1		0,00
	TOTAL Budget primitif + DM1	**166 863,00**

INVESTISSEMENT

Dépenses		
DI/020 - Dépenses imprévues		776,00
	TOTAL	776,00
Recettes		
RI/28158 - Ajustement amortissements publication travaux		776,00
RI/281531 - Ajustement écritures d'amortissements		-617,00
RI/28158 - Ajustement écritures d'amortissements		617,00
	TOTAL	776,00
TOTAL Investissement budget Primitif 2012		131 228,00
Décision modificative 1		776,00
	TOTAL Budget primitif + DM1	**132 004,00**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la décision modificative Budget Eau n° 1.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.1.3 DL-2012-122 : Accord d'une remise gracieuse sur pénalités liées au défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versements et participations d'urbanisme

Rapporteur : Monsieur Michel COUPPÉ

Vu l'article L 251-A du Livre des Procédures Fiscales donnant compétence aux assemblées délibérantes des collectivités territoriales pour accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versements et participations d'urbanisme.

Vu l'avis favorable de remise de pénalités présenté par la Trésorerie de Blois Agglomération en date du 3 octobre 2012,

Compte-tenu de l'envoi systématique par le Trésor Public de l'avis de somme à payer à l'adresse de construction faisant l'objet du permis de construire, et du fait que le requérant justifie d'une adresse de résidence différente de celle de la construction et qu'il n'a pas reçu cet avis, Monsieur le Maire, demande au conseil municipal de délibérer sur cette demande de remise de pénalité s'élevant à 62,02 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut du paiement à la date d'exigibilité des taxes, versements et participations d'urbanisme, s'élevant à 62,02 euros

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Voirie et réseaux

6.2.1 Travaux de voirie de la rue de la Gare, impasse et rue de la Mauvière

Rapporteur : Monsieur Michel COUPPÉ

Monsieur Michel COUPPÉ, Adjoint au Maire, indique que les travaux de rives de la rue de la Gare se terminent le mardi 30 octobre.
Il annonce la fin des travaux d'installation de bordures et terre végétale dans la rue de la Mauvière, la semaine prochaine, et rappelle que cet aménagement a été décidé afin d'encourager le fleurissement par les riverains.
Il indique l'achèvement des travaux de voirie rue des Pervenches mais que la création de la noue paysagère du fossé Deriano a dû être interrompue en raison des intempéries. Les travaux reprendront dès que le terrain sera assaini. Monsieur Michel COUPPÉ, Adjoint au Maire, affirme que l'écoulement des eaux s'est cependant très nettement amélioré rue des Pervenches bien que le dispositif ne soit pas complètement achevé.
Il indique enfin qu'il demandera à la Police Municipale d'installer un panneau pour prévenir les automobilistes du danger généré par le creux au niveau de la grille avaloir sur la chaussée.

6.2.2 DL-2012-123 : Tableau de classement des voies communales

Rapporteur : Monsieur Michel COUPPÉ

Vu que la commune n'a procédé à aucune mise à jour de son tableau de classement des voies communales depuis le 5 octobre 2009,

Vu la délibération 2011/24 bis du 15 mars 2011 relative à la rétrocession de la voirie et des réseaux du « lotissement des Pervenches » dans le domaine public,

Vu la délibération 2011/25 du 15 mars 2011 relative à la rétrocession de la voirie et des réseaux du « lotissement la Croix Rouge » dans le domaine public,

Vu qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une enquête publique pour classer une rue si celle-ci était déjà ouverte à la circulation et que sa destination reste inchangée,

Il est donc nécessaire d'intégrer toutes les nouvelles rues provenant des deux lotissements repris par la commune en 2011 afin de les classer dans le domaine public et de mettre à jour le tableau de classement des voies communales.

Les nouvelles rues à intégrer dans le tableau de classement des voies communales sont :
- Rue des Violettes : 141 ml
- Allée des Sorbiers : 238 ml
- Impasse des Saules : 106 ml
- Impasse des Genets : 66 ml
- Impasse du Buisson : 48 ml

Par cet ajout, la longueur de voirie des voies communales passe de 20 km et 499 m à 21 km et 98 m, la surface des places publiques reste quant à elle inchangée, soit 1 476 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- De classer dans le domaine public toutes les rues citées ci-dessus ;
- De mettre à jour le tableau de classement des voies communales ci-joint au vu de ces nouveaux éléments ;
- De prendre en compte la nouvelle longueur de voirie, soit 21 km et 98 m .

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Astrid LONQUEU, Directrice Générale des Services, souligne l'importance d'actualiser ce tableau de classement des voies communales car il constitue un critère important dans la détermination du montant alloué aux collectivités territoriales au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement.

6.3 Urbanisme

6.3.1 DL-2012-124 *:* Zac des Mézières/Réalisation d'un prêt « GAÏA »/Caisse des dépôts et consignations

Rapporteur : Madame Arlette CLÉMENT

Pour le financement de l'opération relative à l'acquisition foncière et immobilière de l'écoquartier, Parc des Mézières, et sa viabilisation, situé Chemin des Mézières, à Villebarou, opération destinée à la création de 157 logements.

Monsieur le Maire, en qualité de représentant légal de la commune de Villebarou, est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations, un emprunt d'un montant de 4 270 000 € et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Périodicité des échéances : annuelles
Durée totale du prêt : **10 ans**
Dont différé d'amortissement : **9 ans**
Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat majoré de 60 pdb, soit 0,60 %
Taux annuel de progressivité des échéances **: 0%** maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A).

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Arlette CLÉMENT, Adjointe au Maire, précise que ce prêt vise à permettre la réalisation de la Zac des Mézières et sera remboursé au fur et à mesure de la vente des terrains.

6.3.2 Zac des Mézières/Signature d'acte d'achat d'une parcelle

Rapporteur : Madame Arlette CLÉMENT

Madame Arlette CLÉMENT, Adjointe au Maire, informe que Monsieur le Maire a signé vendredi 26 octobre, l'acte d'achat d'une parcelle de 8 311 m².
Une seconde acquisition devrait être réalisée avant la fin de l'année 2012.

6.3.3 DL-2012-125: Plan Local d'Urbanisme de Marolles

Rapporteur : Madame Arlette CLÉMENT

Lors de sa réunion du 24 juillet dernier, le Conseil Municipal de Marolles a arrêté son projet de révision du PLU.

Apres lecture du projet, en particulier le zonage en limite de territoire, la commune de Villebarou n'émet aucune observation à ce dossier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'émettre un avis favorable à la révision du PLU de Marolles.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Arlette CLÉMENT, Adjointe au Maire, informe que la commune de Marolles transforme son Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme. Cette mutation est sans conséquence pour Villebarou puisque la frange sud de Marolles, limitrophe à Villebarou, reste en terrain agricole.

6.3.4 Déclaration d'Intention d'Aliéner

Rapporteur : Madame Arlette CLÉMENT

Bâti sur terrain propre, d'environ 1 821 m², situé 32 rue de La Poste 41000 VILLEBAROU, parcelle AS 346,

Le Droit de Préemption Urbain n'est pas exercé pour les parcelles ci-dessus.

Madame Arlette CLÉMENT, Adjointe au Maire, précise que cette vente ne concerne qu'une partie du bien.

6.4 Affaires sociales

6.4.1 Forum Habitat le mardi 27 novembre 2012

Rapporteur : Madame Geneviève RIGUIER

Madame Geneviève RIGUIER, Adjointe au Maire, indique que ce forum est organisé à l'initiative des caisses de retraite AGIRC et ARCCO. Il s'adresse principalement à une population senior de 60 a 75 ans et vise à la sensibiliser aux questions « Comment bien vieillir ? ; comment et pourquoi adapter son logement ? ; comment prévenir les chutes ? ;... ».
Différents stands et conférences animeront ce thème.
Monsieur Jean-Claude BORDEAU, Maire, complète ces propos en indiquant que la municipalité soutient cette action par la mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes « Raymond BILLAULT ».

6.5 Affaires Scolaires

6.5.1 DL-2012-126: Tarifs de la classe de neige 2012/2013 et modalités de paiement

Rapporteur : Madame Nathalie VEZIN

Par courrier du 14 septembre 2012, le Conseil Général a informé la collectivité des tarifs applicables pour le séjour classe de neige au Centre de Montagne du Département de Loir-et-Cher à Vars-Les-Claux, qui se déroulera du 3 au 16 mars 2013 soit pour une période 14 jours.
➔ Le tarif journalier a été fixé à 53,50 € par enfant ;
➔ Le repas des instituteurs ou aide éducateur accompagnant est facturé 11,60 € par jour et par personne.

De plus, depuis l'année scolaire 2011-2012, le Conseil Général applique une dégressivité de tarifs pour l'inscription à un séjour de classe de neige et/ou de classe verte, de plusieurs enfants d'une même famille au cours de la même année scolaire. La réduction est de 15 % pour le deuxième enfant et 25 % pour le troisième enfant et les suivants.

Le Conseil Municipal prend acte des tarifs et propose, comme les années précédentes, une répartition du coût du séjour par enfant de 65 % à la charge de la collectivité et de 35 % à la charge de la famille.
De plus, en application de l'Arrêté du 6 mai 1985, des indemnités seront versées aux enseignants chargés d'accompagner leurs élèves en classe de neige.

Considérant le coût du séjour restant à la charge des familles qui s'élève à 269,00 € par enfant ;

Il est également proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les modalités suivantes de versement de cette somme par les familles :
- 1er acompte de 100 € à verser avant le 31 janvier 2013 ;
- 2ème acompte de 100 € à verser avant le 28 février 2013 ;
- solde de 69 € à verser après le séjour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'appliquer les tarifs mentionnés ;
- D'appliquer le calendrier proposé pour le règlement du séjour par les familles.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Jean-Claude BORDEAU, Maire, affirme la volonté de participer à hauteur de 65 % du coût du séjour de manière à permettre à chaque enfant de connaître au moins une fois les plaisirs de la neige. Il indique également que l'instauration du versement de 2 acomptes avant le départ en classe de neige est motivée principalement par les difficultés de recouvrement que peut parfois rencontrer la collectivité.
Madame Nathalie VEZIN, Adjointe au Maire, approuve d'autant que le Conseil Général facture le séjour dès l'inscription réalisée, même si l'enfant ne participe finalement pas à la classe de neige.
Elle annonce que cette opération représente un coût de 20 752,06 €, indemnités et repas de l'instituteur compris, soit 13 488,84 € à la charge de la collectivité (65 %) et 7 263,22 € à la charge des familles (35 %).
Monsieur le Maire remercie son assemblée délibérante au nom des enfants.

6.5.2 Repas de Noël des écoles le jeudi 20 décembre 2012

Rapporteur : Madame Nathalie VEZIN

Le traditionnel repas de Noël aura lieu jeudi 20 décembre 2012 pour les deux écoles de la commune.

Les élèves de l'école maternelle déjeuneront au restaurant municipal, repas au cours duquel les enfants bénéficieront d'une animation organisée par la bibliothèque.

Les élèves de l'école élémentaire déjeuneront quant à eux, à la salle des fêtes « Raymond BILLAULT ».
Après le repas, les élèves encadrés par les enseignants et les animateurs municipaux participeront à une animation.

La Municipalité offrira à chaque élève, comme les années passées, les traditionnels ballotins de chocolat.

6.5.3 Marché de Noël de l'école élémentaire « Jacques PRÉVERT » et bourse aux vêtements sport d'hiver le vendredi 14 décembre 2012 à 16h30

Rapporteur : Madame Nathalie VEZIN

Le traditionnel marché de Noël aura lieu vendredi 14 décembre 2012, sous le préau de l'école élémentaire « Jacques Prévert », de 16h30 à 18h30.

Les élèves, grâce à l'accompagnement des enseignants, confectionneront des objets sur le thème de Noël. Les objets seront vendus aux parents d'élèves. Les fonds récoltés iront directement à la coopérative scolaire pour mener à bien les projets.

Brioches et chocolats chauds seront aussi au rendez-vous pour annoncer les vacances de Noël.

A cette occasion, Madame Nathalie VEZIN, Adjointe au Maire chargée du Pôle Enfance Jeunesse, organisera, pour la 3e année consécutive, la traditionnelle bourse aux vêtements de sports d'hiver.
Rappelons que cet évènement est organisé pour permettre à des familles de s'équiper pour les sports d'hiver, à des prix très raisonnables, et tout particulièrement pour les élèves de la classe de Monsieur Marc MARCHAIS (27 élèves de CM1/CM2), qui partiront en classe de neige du 03 au 16 mars 2013, au Centre de Montagne de Vars-les-Claux. Les parents d'élèves pourront ainsi prêter, vendre ou donner des vêtements de sports d'hiver.

6.5.4 Spectacle de Noël de l'école maternelle « Maria VÉRONE » le lundi 3 décembre 2012

Rapporteur : Madame Nathalie VEZIN

Comme tous les ans, un spectacle de Noël financé par la Municipalité est offert aux enfants de maternelle. Les enfants auront les yeux remplis de joie et de bonheur pour cette occasion magique, grâce à la compagnie Pois de Senteur, avec leur spectacle intitulé « Nicolas, le chocolat de Noël ».

Cet évènement aura lieu lundi 3 décembre 2012 à 9h30 dans les locaux de l'école maternelle « Maria Vérone ».

6.5.5 Goûter de Noël de l'école maternelle « Maria VÉRONE » le vendredi 21 décembre 2012

Rapporteur : Madame Nathalie VEZIN

Les élèves de l'école maternelle « Maria Vérone », accompagnés de leurs enseignants et des agents territoriaux spécialisés en école maternelle, auront la joie de partager ensemble des viennoiseries, en présence du Père Noël tant attendu.
En cette occasion, il offrira à tous des papillotes de chocolat.

Ce goûter est financé par la Municipalité, comme les années passées.

6.5.6 « 1 – 2 – 3 - USEP en école maternelle »/USEP

Rapporteur : Madame Nathalie VEZIN

S'appuyant sur l'opération nationale, l'USEP, Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré, propose aux classes de grande section de maternelle, 3 rencontres de proximité à raison d'une par trimestre.

L'école maternelle « Maria Vérone » répond chaque année spontanément à cette manifestation très bénéfique aux enfants, tant sur le plan sportif qu'humain. La classe GS (31 élèves) de Michèle LESIEUR participera donc aux rencontres multi activités.

Mardi 23 octobre 2012 un premier rendez-vous a eu lieu avec 2 classes GS de la Chaussée-Saint-Victor et une classe GS/CP de Saint-Bohaire, au gymnase de la Chaussée-Saint-Victor.

Les enfants évoluent par atelier de motricité : adresse, coopération, équilibre, expression corporelle et réflexion sur les dangers de la vie courante.

Les enfants sont encadrés par leur enseignant et une éducatrice sportive de l'USEP, qui propose des situations que chacun peut préparer avant en classe.

6.6 Enfance et Jeunesse

6.6.1. Bilan de la « Semaine du Goût » du 15 au 21 octobre 2012

Rapporteur : Madame Nathalie VEZIN

Comme chaque année, le Service Petite Enfance propose aux enfants inscrits au Multi Accueil ainsi qu'aux assistantes maternelles et les enfants dont elles ont la garde, de participer à la « Semaine du Goût » en y associant les repas par couleurs.
Les aliments du lundi se déclinaient en **vert** avec des avocats, haricots et kiwis, le mardi, c'était **orange** avec les moules, la mimolette et les clémentines, le mercredi était **blanc** avec le chou-fleur, le lait et les meringues, au jeudi, correspondaient le **marron et violet** avec les betteraves, les aubergines et le chocolat, et pour le vendredi le **jaune** avec du maïs, des omelettes, des prunes et du miel.

Une nouveauté cette année : une partie de la première récolte de miel villebaronnais qui a été prélevée au rucher installé depuis le printemps dernier sur le territoire communal, a été utilisée dans le cadre de cette animation. D'ailleurs, à l'occasion de cette « Semaine du Goût » au RAM, et dans le cadre de notre partenariat avec GRDF, Monsieur Jean-Louis Mathiot, délégué territorial GRDF, a revêtu son tablier de cuisinier toute la journée du vendredi 19 octobre 2012.

Vendredi 19 octobre, le Service Petite Enfance a organisé un défi « Miel » avec la participation très active des assistantes maternelles. Ainsi chacune a réalisé un dessert à base de miel qui a ensuite été dégusté et apprécié.

Les deux boulangers de la commune ont aussi été associés à cet évènement par la confection de pâtisseries « cookies au miel de Villebarou » pour la boulangerie Ribeiro, et des financiers « le petit rucher de Villebarou » pour la boulangerie Lasneau.

Ce très beau projet a permis de véhiculer des notions de partage, de convivialité, de savoirs, de savoirs faire.

Bravo à tous pour cette belle journée.

Monsieur Jean-Claude BORDEAU, Maire, souligne la participation et la très grande implication des assistantes maternelles à l'occasion de cette journée. Elles ont été nombreuses à proposer la dégustation de douceurs autour du miel. Les préparations des deux boulangers ont également fait l'unanimité et Monsieur le Maire souhaiterait pouvoir rendre pérenne leur création : « cookies au miel de Villebarou » pour la boulangerie Ribeiro, et « le petit rucher de Villebarou » pour la boulangerie Lasneau.

6.6.2 Noël dans les rues le samedi 15 décembre 2012

Rapporteur : Madame Nathalie VEZIN

Le pôle Enfance Jeunesse, le pôle Sports, la Ludothèque, la Bibliothèque, et l'EMA (Ecole Municipale des Arts), organiseront la manifestation « Noël dans les rues de Villebarou » samedi 15 décembre 2012 de 14h30 à 18h30, place de la Fontaine.
Le thème choisi pour cette édition est « la lumière ».
L'organisation est en cours de montage et des informations seront communiquées lors du prochain Conseil Municipal.

6.6.3 Accompagnement à la Scolarité/Noël du vendredi 21 décembre 2012

Rapporteur : Madame Nathalie VEZIN

L'Accompagnement à la Scolarité fêtera Noël le vendredi 21 décembre 2012. Les enfants inscrits confectionneront des sablés alsaciens.

Nous vous donnons rendez-vous vendredi 21 décembre à 18h, à la Maison de l'Enfance, pour partager un moment agréable annonçant les vacances de Noël.

6.7 Bibliothèque

6.7.1 Inauguration de l'extension de la Bibliothèque le mardi 11 décembre 2012 à 18h00

Rapporteur : Monsieur Dominique JOUVET

A la suite des travaux d'agrandissement de la Bibliothèque, une inauguration officielle va être organisée. La date a été fixée au mardi 11 décembre après confirmation de la présence de Madame Irène FRAIN, marraine de notre bibliothèque communale.

6.7.2 Bibliothèque/Exposition « La Pomme » et spectacle « Pommes Poèmes »

Rapporteur : Monsieur Dominique JOUVET

Une animation sur le thème de la Pomme a été organisée par la Mairie et s'est déclinée en deux évènements :
- Une exposition réalisée par l'équipe de bénévoles de la Bibliothèque, sous la houlette de Madame Chantal COUPÉ. Cette exposition a pu être appréciée dans le couloir principal de la Mairie depuis le 1er octobre et reste visible aux heures d'ouverture de la Mairie jusqu'au 10 novembre 2012 ;

- Un très beau spectacle « Pommes Poèmes » créé spécialement par la troupe « La Caravane des poètes », pour la bibliothèque de Villebarou a été proposé au public le vendredi 19 octobre 2012.
4 comédiennes ont su captiver l'attention du public par des poésies et chansons existantes ou créées spécialement pour l'occasion.
Environ 40 personnes ont pu apprécier cette animation.

Monsieur Dominique JOUVET, Conseiller Municipal, partage le plaisir de la réussite de ces animations.

6.8 Sports

6.8.1 Cyclathlon/Report en 2013

Rapporteur : Monsieur Jean-Christophe DESPRES

Suite à l'alerte orange émise par la Préfecture de Loir-et-Cher en raison d'intempéries soutenues pour le dimanche 14 octobre 2012, cette manifestation a dû être annulée.

La 20ème édition du Cyclathlon aura lieu en 2013, la date reste à déterminer.

6.9 Manifestations et loisirs

6.9.1 Bilan de la soirée Spectacle REV du samedi 13 octobre 2012

Rapporteur : Monsieur Dominique JOUVET

En prolongement des 30 ans de REV, le samedi 13 octobre dernier, 200 personnes de Villebarou avaient réservé leur place pour assister gratuitement au spectacle Cabaret de REV offert par la municipalité. Comme chaque fois, ce spectacle fut à la hauteur de toutes les attentes. 75% des 280 spectateurs présents n'avaient jamais eu l'occasion d'assister à un spectacle de REV. La municipalité a réussi son objectif social et s'en félicite.

A l'entracte, une buvette tenue par les élus a permis de faire une pause avant de reprendre dans la bonne humeur.

Monsieur Dominique JOUVET, Conseiller Municipal rapporte que cette initiative a été très appréciée de tous. La qualité du spectacle de l'association REV a une fois de plus pu être démontrée.
Monsieur Jean-Claude BORDEAU, Maire, abonde précisant en outre que l'objectif social que s'était fixé la municipalité a été atteint.

6.9.2 Bilan des « Rendez-Vous de l'Histoire » du samedi 20 octobre 2012

Rapporteur : Madame Odile LAVINA

Madame Odile LAVINA, Adjointe au Maire, rapporte une faible participation à cette première édition des Rendez-Vous de l'Histoire à Villebarou, avec seulement 20 personnes. Elle constate de nombreuses actions concurrentes à BLOIS et dans les communes avoisinantes, et déplore une communication limitée pour les animations des communes en comparaison à celles de la Ville de Blois.

Elle souligne toutefois l'intérêt des 2 films projetés ainsi que du débat qui a suivi la projection et souhaiterait cependant maintenir cette manifestation pour l'année prochaine. Elle annonce la version 2013 des Rendez-Vous de l'Histoire sur « Les Guerres », thème retenu dans la perspective du centenaire de la 1ère guerre mondiale.

7 Informations diverses

7.1 « Nos enfants nous accuseront » le mardi 27 novembre 2012

Rapporteur : Madame Odile LAVINA

Madame Odile LAVINA, Adjointe au Maire, informe de la projection en séance publique, du film « Nos enfants nous accuseront », le mardi 27 novembre 2012 à 20h00 à la salle des fêtes « Raymond BILLAULT ». Ce film retrace et met en image les actions entreprises par la collectivité de BARJAC (Gard) pour instaurer une restauration bio avec partie prenante des agriculteurs locaux.

Suite à cette projection, un débat est organisé en présence de 3 personnalités :
- Monsieur Philippe DESBROSSES, agriculteur à Millançay et spécialiste des questions d'agriculture, référent au niveau européen et mondial, expert auprès de la Cour Européenne ;
- Monsieur Pierre AUCANTE, photographe de Sologne, partie prenante pour les questions environnementales ;

- Monsieur Emmanuel BROCHARD, Directeur du Conseil, Architecture, Urbanisme, Environnement (CAUE) de Loir-et-Cher.
Madame Odile LAVINA, Adjointe au Maire, souhaite pouvoir sensibiliser un large public et espère compter sur la présence de nombreux parents d'élèves, d'enseignants, et d'habitants.

Elle précise que la convention Inventaire Biodiversité Communale (IBC) sera signée avec le CDPNE à l'occasion de cette manifestation.
Madame la 1ère Adjointe indique qu'une communication sera réalisée en temps utile auprès de la population.

Madame Nathalie VEZIN, Adjointe au Maire, annonce également la signature de la convention « Du nouveau dans mon assiette » avec Bio Centre.

Monsieur Nicolas BATTEUX, Conseiller Municipal, soumet une proposition de communication spécifique auprès des parents des élèves des écoles de Villebarou, particulièrement concernés par le projet de nouvelle restauration municipale.

7.2. Inauguration de l'Agence Postale Communale le samedi 13 octobre 2012

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BORDEAU

L'inauguration officielle de la nouvelle Agence Postale Communale a eu lieu le samedi 13 octobre 2012.

7.3. Cérémonie du 11 novembre : commémoration de l'Armistice de 1918

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BORDEAU

Le rassemblement aura lieu à 11h20 devant la Mairie pour se rendre cimetière communal, afin d'y célébrer la traditionnelle cérémonie de commémoration et déposer les gerbes de fleurs au pied du monument aux Morts.

La fanfare de Saint-Sulpice-de-Pommeray accompagnera comme d'habitude cette cérémonie.

Le verre de l'amitié servi dans la salle du Conseil Municipal par la municipalité, clôturera cette matinée.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'invitation envoyée par le Conseil Pastoral pour la cérémonie religieuse qui aura lieu cette année à l'église de Villebarou.

* * * * * * * * *

Monsieur le Président déclare la séance close.

La séance a été levée à vingt-deux heures et dix minutes

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

* * * * * * * * *

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
LE LUNDI 3 DECEMBRE 2012 A 20H30

* * * * * * * * *